



No 91 - septembre 2026



LE MOT DE LA MUNICIPALITE

Chères habitantes, chers habitants,

Pour commencer la législature 2026-2031, nous avons le plaisir de vous présenter une nouvelle version de notre bulletin Lussery-Villars Info.

Ce journal a pour vocation de vous informer sur la vie de notre commune, les projets en cours, les décisions municipales et les événements qui rythment notre quotidien.

Bonne lecture à toutes et à tous et merci pour votre intérêt et votre engagement pour notre beau village !

Votre Municipalité

CUEILLETTE DES CHAMPIGNONS



La cueillette des champignons est autorisée dans le canton de Vaud, tout au long du mois, **entre 7h00 et 20h00 et en quantité restreinte (2kg / jour / personne)**. Une interdiction de détruire les champignons inutilement (sous peine d'une amende de CHF 100.00) a aussi été édictée.

Le contrôle officiel gratuit des champignons a lieu du 17.08 au 16.11.2026.

Du 16.11 au 18.08.2027 sur rendez-vous.

- Tous les lundis et samedis de 17h00 à 18h00, Rez-de-chaussée du collège des Chavannes, à Cossonay.
- Tous les samedis de 15h00 à 16h00, au Local de la Rovina, Pl. Emile Gardaz 3, à 1040 Echallens.

Contrôleurs :

Jean-Michel Froidevaux 079 545 72 30

Josiane Bocherens Mingard 079 206 82 37



Plus d'infos : www.vapko.ch



Bonne cueillette !



BREVES COMMUNALES

Retrouvez ici les principales informations et rappels de votre Municipalité.



PISCINES SAISONNIERES

Nous vous rappelons que les piscines saisonnières doivent impérativement être **démontées pendant la saison hivernale**.

Pour ce faire, il est impératif de stopper tout apport de produit désinfectant **au minimum 48 heures avant** de procéder à la vidange du bassin. Ce laps de temps permet en effet de réduire naturellement le pouvoir désinfectant du chlore, notamment par l'impact du rayonnement solaire (UV).

Vous trouverez la directive (DCPE 501) y relative sur le site internet.



GRATUITE DES SACS TAXES

Pour rappel : En cas de naissance, le représentant légal peut retirer gracieusement 10 rouleaux de sacs de 17 litres ou 5 rouleaux de sacs de 35 litres pour chaque enfant.

Dans la seconde et la troisième année, le représentant légal peut retirer annuellement au contrôle des habitants 4 rouleaux de sacs de 17 litres ou 2 rouleaux de sacs de 35 litres pour chaque enfant.



ECONOMIE D'EAU

L'eau est une ressource précieuse. Adoptons ensemble les bons gestes au quotidien :

- Privilégiez les douches aux bains.
- Arrosez votre jardin plutôt la matin que le soir.
- Réparez rapidement toute fuite.
- Utilisez des appareils économes en eau.

Le saviez-vous : un robinet qui goutte peut gaspiller jusqu'à 120 litres d'eau par jour.



STATIONNEMENT

Nous rappelons que le stationnement est interdit sur les trottoirs et devant les accès privés.

Il gêne la circulation et peut empêcher les services d'urgence d'intervenir.

Merci de votre compréhension et de votre civisme.

Pensez à libérer : l'accès à la place de la chapelle, lors de la déchetterie mobile.



FELICITATIONS



Bravo aux élèves de Lussery-Villars qui ont obtenu leur certificat et terminé leur scolarité obligatoire. **Toutes nos félicitations** ! Un grand encouragement pour la suite de leur avenir à Santos Alves Jessica et Rea Patrick.

i INFORMATIONS DIVERSES

Pro Senectute Vaud conseille et accompagne les seniors dans de nombreux domaines. Des brochures des différentes activités sont disponibles à l'administration communale.



VOTATIONS FEDERALES ET CANTONALES

Dimanche 27 septembre 2026

Votation fédérale

- Initiative populaire « Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité) ».
- Initiative populaire « Pour une alimentation sûre – grâce au renforcement de la protection indigène durable, à davantage de denrées alimentaires végétales et à une eau potable propre (initiative sur l'alimentation) ».

Votation cantonale

- Initiative populaire législative « Baisse d'impôts pour tous - Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne ».

L'électeur choisit librement de se rendre au bureau de vote **le dimanche 27 septembre 2026 de 10h00 à 11h00**, situé à l'administration communale ou de voter par correspondance (par voie postale ou en déposant son vote dans la boîte aux lettres du Conseil général, Rte de Cossonay 23).

→ Pensez à **signer votre carte de vote** et y inscrire votre **date de naissance**.

→ Mettez l'**enveloppe jaune** contenant les bulletins de vote + **votre carte de vote signée dans l'enveloppe de transmission grise** (si l'enveloppe jaune est déposée directement dans l'urne, le vote nul). Nous vous rappelons également que les cartes qui nous sont retournées par Poste doivent être affranchies par vos soins.

Une simple omission peut malheureusement rendre votre vote nul. Ce serait dommage que votre voix ne puisse pas être entendue, aussi n'hésitez pas à interpeler notre administration ou le bureau du Conseil général en cas de doute sur la manière de voter. www.vd.ch/etat-droit-finances/votations-et-elections/voter/comment-voter

AIDE FINANCIERE - ADAPTATION DES LOGEMENTS SENIORS



Dès le 1er juillet 2026, le Canton de Vaud introduit une aide financière pour adapter les logements des seniors afin de favoriser leur maintien à domicile. Cette prestation peut atteindre CHF 3'000.– par personne, sans condition de revenu ni de fortune.

Cette aide s'adresse aux bénéficiaires d'une rente AVS, résidant dans leur logement principal dans le canton de Vaud, qu'ils soient locataires ou propriétaires. Une évaluation à domicile par un ergothérapeute est nécessaire pour confirmer la pertinence des travaux.

Attention : aucun travail ne doit être entrepris avant l'obtention de la décision formelle d'octroi de l'aide. Les travaux réalisés avant cette décision ne pourront pas être pris en charge.

Des brochures explicatives sont à disposition au bureau communal. Elles peuvent également être envoyées aux personnes intéressées sur simple demande.

Plus d'info : www.vd.ch/alo

ASSOCIATIONS DIVERSES

PRÉVENTION DU SUICIDE CHEZ LES JEUNES



L'association STOP SUICIDE lance sa campagne #LÀPOURTOI 2026, consacrée à l'estime de soi et à l'image corporelle. Dès le 10 septembre prochain, des vidéos et podcasts donneront la parole aux jeunes et aux professionnel·les afin de promouvoir le dialogue et les ressources d'aide.

LA POUR TOI !
Numéros d'aide en Suisse,
gratuits, 24h/24 :
Pro Juventute **147**
La Main Tendue **143**
Ambulance – urgences **144**

Plus d'info : www.stopsuicide.ch

SAMARITAINS DE LA VENOGÉ



La section a été fondée en 1996 suite à la fusion des sections de Cossonay et de Penthalaz. Forte d'une trentaine de membres (secouristes, actifs, passifs ou d'honneur), leur personnel s'engage, sans compter, au profit de la population locale par le biais du bénévolat. A votre service !

Environ 30'000 samaritaines et samaritains sont engagés en Suisse dans environ 1'180 sections locales. Leurs 24 associations cantonales constituent l'Alliance suisse des samaritains dont le siège est à Olten. Elle est membre corporatif de la Croix-Rouge suisse (CRS). Les sections de samaritains organisent des cours publics - assument le service sanitaire lors de manifestations - s'engagent dans l'aide communautaire bénévole - collaborent aux services de sauvetage - organisent des séances locales de prise de sang.

Plus d'info : www.samaritainsdelavenoge.com

INFOS PRATIQUES



Le poste de gendarmerie est là pour vous accueillir, vous informer, vous conseiller et intervenir en cas de besoin.

Poste de Cossonay - Route de Morges 8 - 1304 Cossonay

Tél : 021 557 82 21 - cossonay.gdm@vd.ch

HORAIRES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le bureau communal est ouvert le mercredi de 17h00 à 19h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00 ou sur rendez-vous.

Fermeture du 24 août au 4 septembre 2026.